

Avis public

[Réserve nationale de faune du Ruisseau-Portobello \(Nouveau-Brunswick\) –
Projet de naturalisation des milieux humides du passage Coldspring](#)

– Sollicitation des commentaires du public

25 juin 2024 – Le Service canadien de la faune doit déterminer si le projet de naturalisation des milieux humides du passage Coldspring de la réserve nationale de faune du Ruisseau-Portobello (Nouveau-Brunswick) est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants.

Le public est invité à faire part de ses commentaires à ce sujet pour aider le Service canadien de la faune à déterminer ces effets. Tous les commentaires reçus seront considérés comme publics (et pourraient être publiés en ligne). Pour plus de renseignements, veuillez consulter l'Avis de confidentialité sur le site Web du Registre : <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/document/80255?culture=fr-CA>.

Les commentaires écrits doivent être soumis **d'ici le 25 juillet 2024** à :

Andrew Kennedy – Coordonnateur des aires protégées
17, allée Waterfowl, Sackville (Nouveau-Brunswick) E4L 1G6
506-364-5077
andrew.kennedy@ec.gc.ca

Projet proposé

Canards Illimités Canada propose de naturaliser le bassin de retenue d'eau douce du passage Coldspring, construit en 1992. La naturalisation de ce bassin de retenue permettrait au promoteur de rétablir la connexion hydrologique d'origine entre le ruisseau Coldspring et le ruisseau Portobello. La portée du projet comprend le retrait de l'ouvrage de régularisation des eaux et l'ouverture de deux brèches dans la berme pour remettre le site du projet dans son état naturel d'avant la construction (1992). Ces brèches seront placées stratégiquement là où des affluents préexistants étaient présents selon l'imagerie historique. De petites améliorations devront être apportées aux routes pour être en mesure d'atteindre l'emplacement du projet avec la machinerie. L'enlèvement de barrages de castors sera aussi nécessaire, car ceux-ci ont inondé la route d'accès. Les brèches seront conçues pour limiter le plus possible l'érosion excessive. Les matières extraites de la digue pour excaver les brèches seront remises à leur emplacement d'origine, soit le long du pied de la digue, dans la zone d'emprunt. La superficie totale du projet est d'environ 70 acres.